



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2022023
Rythmes scolaires 2022-2023**

Séance du 14 avril 2022

Le 14 Avril 2022, dix-neuf heure trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. MONNET Jérôme, M. MAIRE Pierre, Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme LEBRE Amélia.

Absent : M. DEVILLARD Claude, M. GILLES Xavier, Mme PELLETIER Émeline.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, M. PEJOUX Florent, M. BONIN Gérard.

Pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : M. VIGNE Olivier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 5 Avril 2022.

Date d'affichage de la convocation : 5 Avril 2022.

Suite au courrier de l'Inspection Académique en date du 8 Mars 2022, il est demandé au conseil de statuer sur le maintien à 4 jours de la semaine d'école ou le retour aux 4.5 jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir la semaine de 4 jours et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD

Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légimité 003-210302899-20220414-2022023-DE

En date du 15/04/2022

Publication réglementaire effectuée le 15/04/2022